

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2019/02

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31 240

☎ 05.62.89.22.89

Séance
supplémentaire
Du 13 février 2019

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 23
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 8

L'an deux mille dix-neuf et le 13 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal supplémentaire de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 février, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME CLAUDE RIERA (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etaient absents excusés : MME ISABELLE SEROR, M. NICOLAS COSTES

Madame FLORENCE TOULZE a été élue secrétaire de séance

-
- Monsieur JEAN-MARIE VITRAC a quitté la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30
 - Madame FLORENCE TOULZE a quitté la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30.
-

Conformément à l'article 47 du Règlement Intérieur du conseil municipal, modifié le 6 juillet 2016 :

Article 47 :

Une fois par an au maximum et à la demande d'un groupe politique, une séance supplémentaire du conseil municipal intitulée « Questions à la municipalité » sera entièrement dédiée aux questions orales d'actualité, et ce durant 1H30 à 2H00 : ces questions s'adresseront à l'exécutif municipal et seront posées, à parité, par la majorité d'une part, et par l'opposition d'autre part, au prorata de l'effectif de chacun des groupes la composant pour cette dernière.

Le titre des questions et leur contenu succinct seront adressés à l'exécutif municipal au plus tard 72 heures avant la séance du Conseil.

L'ordre de passage des questions de l'opposition fera l'objet d'un tirage au sort.

Pour une bonne organisation des débats lors de cette séance, dans le cadre de l'article ci-dessus, Monsieur Le Maire a proposé, dans la convocation adressée au Conseil Municipal, la répartition suivante du nombre de questions :

- Groupe Majoritaire : 6 questions,
- Groupe Génération L'Union : 3 questions,
- Groupe Ensemble pour L'Union : 2 questions,
- Conseiller indépendant, Nicolas Costes : 1 question.

La liste des questions envoyées 72 heures avant la séance du conseil municipal, qui sont posées à la Municipalité, sont les suivantes :

Groupe majoritaire :

- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

Groupe Ensemble pour L'Union :

- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?
- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

Monsieur le Maire

Les funérailles de RENE JOUBERT ont eu lieu jeudi dernier, il était un personnage important de la résistance. Il faisait parti des rares unionais qui ont participé à la résistance, il y a encore Madame LAMOUILLE. A 17 ans, il participe avec son groupe aux parachutages et aux sabotages de voies ferrées. Il poursuit avec son régiment la libération de la France et en Allemagne, il participe à la libération des villes de Mayence et Baden Baden. Il est démobilisé le 17 décembre 1945 à Baden Baden. Il a reçu de nombreuses médailles notamment la croix du combattant volontaire de la Résistance et la légion d'Honneur dont nous l'avons décoré, lors de la cérémonie du 8 mai 2015. Il a fait sa carrière professionnelle à la SNCF. Il était toujours présent aux cérémonies officielles de la commune. Monsieur JOUBERT a été mis à l'honneur récemment au sujet du jardinage, il a présenté sa passion pour le jardinage dans un reportage du 13 heures de TF1 en octobre 2018. Sa présence nous manquera. Vous vous souviendrez toujours de sa présence au premier rang lors des cérémonies. Pour célébrer sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

Conformément à l'article 47 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire procède au tirage au sort des trois questions.

Ces questions sont présentées à la Municipalité dans l'ordre suivant :

1- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

2- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?

3- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

1- Quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

LAURENT ROUX, adjoint au sport

Ce soir, je souhaite interpeller les élus et plus particulièrement les élus métropolitains, Monsieur le Maire, Madame MAURIN et Madame SIMON-LABRIC, sur l'implication de la Métropole dans le financement de la rénovation ou de la construction de nos équipements municipaux. Les équipements sportifs ou culturels sont particulièrement concernés.

4 cas de figure peuvent se présenter.

On peut avoir une activité avec compétence totale sous la délégation de la Métropole, comme la voirie, les déchets ou l'eau. Actuellement, le sport, la culture restent des compétences municipales. Le 2^{ème} cas de figure est le transfert d'un équipement municipal sous compétence métropolitaine. Certains ont vu ce changement de compétence en 2014, ce sont des équipements sportifs et culturels à visée nationale ou internationale, ils sont tous à Toulouse. Au niveau sportif, on a le Stadium, le Palais des sports et l'Hippodrome, des équipements qui ne concernent pas les villes de la couronne métropolitaine. Je ne l'évoquerai pas.

Le 3^{ème} cas de figure est le Contrat Territorial Région/Métropole. La Région peut donner une subvention à des équipements s'ils ont un intérêt intercommunal ou métropolitain. Il y a transfert de l'étude à la Métropole qui va donner le label d'intérêt métropolitain. La Région va subventionner ces projets à divers degrés.

Le 4^{ème} cas de figure est une subvention directement donnée par la Métropole à un équipement, la commune qui va recevoir cette subvention va donc solliciter la Région et les autres partenaires, elle aura le label métropolitain.

Pour notre commune, les points 3 et 4 nous intéressent. L'intérêt métropolitain est essentiel dans l'attribution d'une subvention auprès des partenaires.

Notre piscine est fréquentée par 17 communes, ce qui représente 50 000 habitants, 30% d'Unionais la fréquentent. On a activé les services de la Métropole afin de recevoir une subvention directe mais elle n'a pas été déclarée d'intérêt métropolitain. Les communes de St Génies et St Jean (225.000 € de subvention pour les 2 communes) ont compensé cela, nous permettant d'obtenir un financement de la Région de 455.000 € et de l'Etat, 500.000 €. Le département apportant 709 000 €.

Le dojo de St Orens a été déclaré d'intérêt métropolitain, c'est le seul cas à ce jour du versement d'une subvention directe de la Métropole. Elle est de 1 million d'euros sur 6 millions d'euros d'investissement.

Pour la rénovation de la piscine, c'est un investissement de 4,5 millions d'euros et de 6 millions d'euros si on avait fait l'extérieur, donc c'est la même enveloppe budgétaire.

Nous reconstruisons le dojo de L'Union sur 2 terrains de tennis qui étaient hors d'usage. Actuellement, il ressemble à un hangar difficile à chauffer. Les hivers, il faut ajouter des chauffages. Il y a 300 adhérents, et il est fréquenté par le collège, les écoles de L'Union, la Police Municipale, la Gendarmerie.

Le dojo propose des stages multi activités, c'est une structure utilisée de 8h à 23h 6j/7. Pour le dojo, on a souhaité le cas numéro 3 : solliciter la Métropole pour obtenir le label. Le 17 octobre 2018 suite à des échanges entre services nous apprenons qu'il n'est pas d'intérêt métropolitain. Hier, nous apprenons qu'il est finalement d'intérêt métropolitain. Vous allez voter demain une délibération au Conseil Métropolitain, il fait parti des projets d'intérêt métropolitain qui seront proposés. Nous espérons, Monsieur Le Maire, un vote positif pour que notre dojo soit reconnu d'intérêt métropolitain ainsi nous pourrions avoir des subventions de la Région.

Nous avons un autre projet en cours, la réfection de l'aire couverte, c'est le gymnase du handball pour les non-initiés, il est fréquenté par le collège et 300 adhérents, c'est le 2^{ème} club de Midi-Pyrénées avec une équipe phare en Nationale 2, des équipes jeunes qui souvent rivalisent voire battent celles du Phénix. C'est un équipement des années 70 beaucoup utilisé, avec des fuites à la toiture. Nous espérons que ce projet sera déclaré d'intérêt métropolitain et que les débats de cette

salle monteront jusqu'aux ors de la Métropole et que nous serons entendus. Il faut refaire la toiture et l'éclairage.

Je vous demande donc, quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ?

Monsieur le Maire

Je reviendrai sur le 2^{ème} cas, le transfert des équipements municipaux. Cela a été fait en 2015, au Conseil de la Métropole du 29 septembre 2015. Quand Toulouse Métropole prend ces équipements cela se fait proprement. Toulouse Métropole collecte de l'impôt et donne à chaque commune des attributions de compensation. Ce sont des budgets importants calculés lors des transferts globaux de compétences. Pour illustrer : nous touchons chaque année 4 millions d'euros de Toulouse Métropole au titre de l'attribution de compensation. Quand un équipement est transféré d'une ville vers Toulouse Métropole ce n'est pas gratuit pour la ville. Par exemple pour le Stadium, qui est maintenant métropolitain, il y a un calcul qui a été fait par la Métropole pour savoir combien cela lui coûtera en fonctionnement et en investissement, quand elle aura récupéré l'équipement.

Une ville ne peut léguer à la Métropole un équipement en mauvais état. Après les calculs, l'attribution de compensation que la Métropole donne à la ville est diminuée de cette somme qui a été calculée. Ce n'est pas un transfert toute charge comprise où la commune se débarrasse d'un équipement important. Toulouse Métropole a pris la responsabilité d'une dizaine d'équipement, les sites qui ont été transférés sont : L'orchestre National et le théâtre du Capitole, le théâtre national de Toulouse, Aeroscopia, la Cité de l'espace, le muséum d'histoire naturelle, le Zénith, le Stadium, le Palais des sports, les Abattoirs, la Piste des géants et l'hippodrome. Aeroscopia et les Abattoirs n'ont finalement pas été transférés.

Ce sont des équipements importants et lourds, qui relèvent du transfert d'une commune vers Toulouse Métropole. Il y a des calculs financiers qui sont faits au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Pour les communes, il y a cette évaluation à faire. Par exemple, on pourrait dire que la piscine municipale de L'Union est d'intérêt métropolitain, donc on la transfère, ça baissera notre attribution de compensation et nous perdrons la gestion directe de cet outil. Le transfert à Toulouse Métropole s'accompagne de la perte de la souveraineté de la commune sur cet équipement, donc il faut le réfléchir avant de le faire.

Demain, on votera le PARM (Plan d'Aménagement des Routes Métropolitaines), il y a des villes qui disent que certaines routes ne sont pas d'intérêt métropolitain.

La définition d'un intérêt métropolitain répond à 4 critères : rayonnement en termes d'image, création de valeur ajoutée, optimisation de la gestion, usage à dimension métropolitaine et extra-métropolitaine. Le seul équipement où Toulouse Métropole a donné une subvention est la Maison des arts martiaux de Saint-Orens, car elle est censée rayonner au-delà de la Métropole avec une ambition au moins régionale. On voit que ces définitions ne sont pas extrêmement précises. C'est le résultat de compromis et de discussions de façon à préserver les intérêts de tout le monde.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Je rappelle que ce conseil municipal supplémentaire a lieu à l'initiative de Monsieur MANGOGNA, on avait demandé cette séance depuis les événements de Trèbes. Depuis mars dernier, il y a presque un an, en conseil municipal Monsieur MANGOGNA avait demandé un débat sur la sécurité afin de savoir comment nous étions organisés si un tel événement avait lieu dans notre ville.

C'est sur ces 2 questions principalement qu'on axera nos interventions. Pour autant dans l'article 47 du règlement intérieur, il est inscrit question d'actualité.

Et en voilà une question : quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal. Je pense que ce n'est pas la meilleure méthode pour négocier avec la Métropole et faire bénéficier d'une subvention nos projets communaux. Ce n'est pas dans l'intérêt des Unionais que de stigmatiser et se cristalliser sur la piscine de L'Union. D'autant que le 29 septembre 2015, Monsieur le Maire a participé et voté à l'unanimité cette délibération, il y a la réponse dans cette question.

Vous posez la question, quels sont les critères qui déterminent l'intérêt métropolitain d'un équipement municipal ? Cette réponse est connue dans la délibération du 29 septembre, séance à laquelle ont participé nos 3 conseillers communautaires Madame MAURIN, Madame SIMON-LABRIC et Monsieur PERE.

Il y a des calculs financiers qui sont faits en fonction des équipements. A Toulouse, il y a entre 10 et 12 piscines en fonction de leur période d'ouverture. Elles ne sont pas de la compétence de la Métropole. Dans la méthode, je ne crois pas qu'en caricaturant ce projet, on puisse obtenir des

subventions. Même si quand on reprend les 4 critères de la délibération, le rayonnement en termes d'image, la création de valeur ajoutée, l'optimisation de la gestion, et un usage à dimension métropolitaine, la piscine ne rentre pas forcément dans ces critères.

Quand on parle jusqu'aux ors de la Métropole, je crois que ce n'est pas comme cela que l'on peut négocier entre collectivités responsables dans l'intérêt des Unionais et des équipements qu'on a à mettre à leur disposition. Cette piscine est un avantage local, elle a un rayonnement local. S'il y avait eu une aide, vous vous seriez interrogé sur le fait de garder la main sur cet outil de proximité. On a compris, quand on a vu la question, que vous profitez de cet article 47 pour remettre à nouveau ce problème qui n'en est pas un, soit la participation de la Métropole dans le financement de la rénovation de la piscine. A ce jour, ce n'est pas de la compétence de la Métropole.

Monsieur le Maire

Le ton de Monsieur ROUX était modéré, quand il a dit les amener aux ors de la Métropole il n'y avait aucune ironie. Le débat sur l'intérêt métropolitain est intéressant. La Métropole peut aider n'importe quel projet, elle le fait pour la Maison des arts martiaux de Saint-Orens et je ne pense pas que cela soit une compétence de la Métropole.

Nous regrettons que la Métropole ne nous ait pas aidés. Les piscines toulousaines ont 95% de toulousains qui la fréquentent, la piscine de L'Union en été est utilisée par 50% de toulousains et par 17 communes toute l'année, dont certaines de la Métropole qui envoient leurs enfants apprendre à nager.

Nous regrettons que cela n'ait pas été fait. Cette question à l'ordre du jour n'est en rien pour stigmatiser la Métropole. L'intérêt métropolitain doit gagner en précision, on est parfois dans des zones grises et on gagnerait à ce que les projets soient bien définis.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Le bilan est assez conséquent quant aux partenariats avec Toulouse Métropole avec la gestion des déchets, la participation à la culture, les expérimentations de la Smart City dont a pu bénéficier la ville de L'Union ; en termes de voirie, aménagements urbains, réseaux de l'eau potable et assainissement, pour ne citer que ces exemples.

Monsieur le Maire

Toulouse Métropole est une invention qui permet de rationaliser les coûts et mutualiser. Les compétences que vous avez citées sont efficaces quand elles s'adressent à 750.000 personnes plutôt que 15.000 habitants de ci de là. Nous sommes favorables à cette mutualisation de moyens, la question des représentants au suffrage universel est une autre question que je n'ouvrirai pas

LAURENT ROUX, adjoint au sport

Il y a le transfert de compétences, et le label d'intérêt métropolitain qui ouvre à des subventions régionales. Ce label, que nous espérons avoir pour le dojo ne se traduit pas par un euro de la Métropole qui va financer le dojo. C'est simplement ouvrir ce projet à une subvention régionale. Les critères ne doivent pas être que sur l'équipement en lui-même, mais mériteraient d'être affinés à l'échelle de la commune.

2- Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Quelles sont précisément les missions de la Police Municipale à L'Union ?

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

La police municipale existe depuis un certain nombre d'années. Les missions et les compétences n'ont pas beaucoup variées. L'équipe de la police municipale est composée de 5 agents sous la responsabilité d'un chef de service et d'une assistante administrative pour tous les travaux de rédaction de compte-rendu, d'arrêtés municipaux. Un texte de référence prévoit les compétences de la police municipale, nationale et de la gendarmerie. L'Union est en zone gendarmerie.

Toulouse, Tournefeuille, Colomiers et Blagnac sont de compétence police. La police municipale a la compétence de prévention et de surveillance de la commune sous l'autorité du maire. Les domaines d'intervention sont les problèmes de salubrité dans les rues, les atteintes à la tranquillité publique, le maintien de l'ordre, et la sécurité publique.

Dans le thème tranquillité, il y a le processus « Tranquillité vacances ». Il s'agit de signaler son départ en vacances estivales. Vous pouvez le signaler à la gendarmerie ou à la police municipale

et la police municipale fait une tournée dans la ville pendant votre absence. 230 maisons ont été surveillées en 2018. Pour cela les 5 policiers municipaux circulent dans la ville, aidés des saisonniers à vélo, ils observent s'il y a quelque chose d'anormal.

Les policiers sont au marché les dimanches où ils travaillent, ils s'occupent de la gestion de tout ce qui est désagréable dans une ville : rixes, disputes, attroupements, bruits ou des rassemblements de mobylettes dans des caminots, signalés par les habitants. La police s'occupe de la sécurisation devant le collège et les établissements publics et de la circulation pendant l'été autour du lac.

Elle a en charge la sécurisation des manifestations pour empêcher le stationnement sur les accès pompiers ou les espaces verts ou la sécurisation des manifestations sportives comme Ekiden ou le cross scolaire, la sécurisation des fêtes de L'Union et du Téléthon.

Elle s'occupe des animaux errants, ils sont rapportés à leur propriétaire ou à la SPA.

Infraction au code de la route : la police municipale peut verbaliser, mais le plus souvent elle informe. Les principales infractions sont le stationnement, l'utilisation du téléphone, les excès de vitesse. Des mises à la fourrière de véhicules ont lieu principalement le dimanche matin quand des véhicules gênent pour la mise en place du marché.

Dans le domaine de la surveillance générale, elle travaille du lundi au vendredi et fait des tournées régulières dans toutes les rues de L'Union. Mais elle n'est pas seule à le faire, elle travaille en commun avec la gendarmerie, c'est une relation régulière avec échanges d'informations et d'appui quand l'une ou l'autre autorité est en difficulté. Surveillance générale aussi en juillet/août, même le samedi et dimanche pour surveiller les abords du lac, le marché et le dispositif tranquillité vacances. Elle assure la sécurité des bâtiments et des lieux publics, il peut y avoir des intrusions ou des dégradations. Elle participe aux exercices d'évacuation des groupes scolaires une fois par trimestre, mais aussi dans les crèches ; aux exercices de confinement fait avec la gendarmerie pour apprendre aux enfants à se confiner dans un espace et apprendre à se cacher.

Elle est devant les établissements scolaires, 5 agents toute l'année, donc cela représente un effectif incomplet sur le terrain. Elle s'occupe de la sécurisation des élèves aux abords des écoles publiques. Il faut souvent parlementer avec les parents qui stationnent mal. Nous avons mis en place la participation citoyenne, il y a eu une réunion d'information à l'automne 2017 en présence de 80 personnes pour sensibiliser les habitants d'un quartier, afin qu'ils observent ce qui se passe et fassent remonter les anomalies à leur référent.

Il y a une convention entre gendarmerie / procureur de la république / préfecture et la ville. Une signalétique a été mise en place dans le quartier Côte Vermeille où il y a un peu plus de cambriolages qu'ailleurs. Nous avons l'objectif de l'étendre à un autre quartier, quand nous aurons trouvé 4 référents candidats dans un secteur, on proposera de mettre en place ce dispositif.

La police s'occupe de la gestion des objets trouvés : 61 objets trouvés en 2017, 20 non identifiés ont été renvoyés vers des organismes qui ont émis les documents, 27 restitués à leur propriétaire, 10 non réclamés. Elle s'occupe de la police funéraire, un officier de police judiciaire doit être présent quand on ferme un cercueil, elle gère la vente des concessions au cimetière.

La police apporte une aide à l'établissement de la carte grise pour les personnes qui n'ont pas Internet. Elle distribue le courrier aux habitants pour les inviter aux réunions de riverains lors de travaux de voirie, et distribue des dossiers papiers pour le conseil municipal. Quand une alarme se déclenche, c'est une société de surveillance qui prévient la gendarmerie, la police n'intervient plus depuis 2015 et les événements de Charlie Hebdo.

Depuis 2017, ils sont équipés de pistolet à impulsion électrique (qui n'ont pas encore servi) pour lequel ils suivent un entraînement régulier obligatoire, de caméra-piéton, de bâton télescopique, de véhicule de service hybride, d'assistant digital à la verbalisation (PDA), d'un logiciel pour la gestion du cimetière. Le bilan des verbalisations est de 1 verbalisation par jour.

La majorité des infractions sont de stationnement, les autres infractions : ceinture non attachée, téléphone en conduisant, excès de vitesse.

Je remercie la police municipale pour son efficacité et sa loyauté, à 5 ils ne peuvent pas faire tout ce qu'on leur demande, on ne reparle pas de tout ce qui est possible de verbaliser. On pourrait établir des PV pour les haies non taillées et les poubelles laissés dans la rue ou des constructions trop élevées de certaines palissades. Aujourd'hui, nous n'avons jamais établi de PV pour ce genre de situation, je pense qu'il faudra un jour y arriver si c'est le seul moyen de faire respecter le civisme et le bien vivre ensemble.

Monsieur le Maire

Je rajouterai 3 actions de la police municipale : la participation du chef de la police municipale au copil voirie, comité de pilotage qui se réunit tous les mois avec des décisions d'investissement pour la voirie, pour son expérience et sa bonne connaissance de la ville.

Lors de réunions de riverains au sujet d'un nouveau projet d'aménagement, le chef de la police est présent pour le dialogue avec des riverains. Enfin, le chef de la police, la directrice des services techniques et un représentant de Toulouse Métropole participent à la commission participative voirie où 10% du budget annuel est consacré à un investissement décidé par des citoyens. C'est une innovation majeure de notre ville.

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

J'ai oublié une activité de la police municipale : participation à la commission du marché de plein vent et aux commémorations pour le piquet d'honneur et la sécurisation.

XAVIER MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

Lors de la surveillance des scrutins électoraux en 2017, des électeurs ont été étonnés de ne pas voir des policiers municipaux à l'entrée de la Grande Halle alors que le plan Vigipirate était au niveau sécurité renforcée risque attentat. Il va y avoir des élections en mai, y aura-t-il la présence de la police municipale à l'entrée de la Grande Halle ?

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

Ils étaient présents mais pas de façon statique, il n'y a pas d'agent devant l'entrée. Il devait y avoir un vigile.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas certain qu'on puisse fouiller les sacs pendant les élections, il faudra vérifier. La police participe à la sécurisation des opérations électorales mais ils ne restent pas de manière statique à un endroit car cela peut être dangereux.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Je n'ai pas de questions à poser sur ce qui vient d'être présenté, avant 2014 il y avait déjà la présence de la police municipale à la commission du marché de plein vent. Comme vous l'avez abordé, je voulais revenir sur la commission citoyenne voirie, on s'exprimera plus largement dans la prochaine expression libre sur ce sujet. Sur la méthode, selon nous, il y a beaucoup de choses à revoir. Quel est le calendrier de ces commissions, la 1^{ère} réunion a eu lieu le 29 janvier avec une enveloppe de 80.000€, on sait que le sujet des trottoirs est un sujet majeur dans notre commune. Y aura-t-il des comptes rendus de ces commissions ? Combien il va y en avoir et quand vont-elles se tenir ?

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Lors du dernier conseil municipal, cette question avait déjà été posée, il y aura une commission tous les 2 mois sauf à la période estivale. Il y aura des comptes rendus adressés aux membres pour faire un point d'étape, l'avancement et la préparation de la commission suivante, on a demandé aux membres de la commission l'envoi des sujets en amont pour les préparer. Il y aura des réunions jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire

Je rends hommage à Monsieur NAVARRO qui a porté ce projet, cela nous a valu les honneurs de la presse et de la télévision. Pour nous, c'est extrêmement novateur, il n'y a pas d'autres exemples de communes le proposant. Les commissions citoyennes existantes proposent des projets soumis à approbation des élus en fonction du financement qui est demandé. J'insiste, la commission participative voirie est aux mains des citoyens qui gèrent le budget, les citoyens ont une expertise d'usage égale voire supérieure à celle des élus.

XAVIER MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

Un point n'a pas été abordé, c'est la formation de la police municipale

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

Je n'ai pas le type des formations en tête, il y a une formation régulière au pistolet à impulsion électrique. Ce n'est pas vraiment de la formation, mais il y a des réunions de travail avec la gendarmerie où ils font des échanges d'expériences, il y a le cursus de la formation du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

YVAN NAVARRO, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Ils ont aussi des formations pour l'utilisation des nouveaux logiciels, pour le PDA, des formations régulières au sport de combat qui étaient déjà pratiquées avant. Quand un policier demande une formation, nous la lui accordons.

3- Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

NADINE MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Au regard de l'augmentation prochaine de la population à L'Union, qu'est-il prévu comme actions pour assurer la tranquillité publique de nos administrés ? Y aura-t-il une augmentation des effectifs ?

Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de l'urbanisme

Nous sommes une ville qui a une particularité démographique assez singulière dans la métropole, nous sommes la commune qui a le taux le plus élevé de personnes de plus de 60 ans. Cette particularité démographique a conduit à une baisse de la population Unionnaise. Les nouveaux projets d'urbanisme qui ont émergé n'ont pas conduit à une hausse de la population. Aujourd'hui, nous sommes toujours autour de 12.000 habitants, l'effet démographique se fera à long terme. Il y aura probablement comme vous l'indiquez une augmentation de la population. Pour l'instant, il n'y a pas d'augmentation des effectifs de la police municipale prévue d'ici à mars 2020.

Monsieur le Maire

La particularité de notre ville nous amène à une croissance très importante des transactions de vente de maisons. En 2014, 100 maisons par an étaient vendues, aujourd'hui plus de 200 maisons qui changent de propriétaires chaque année. Le bon côté sont les droits de mutation que nous percevons à chaque vente. La croissance de la population est essentiellement due à l'achat d'une maison par un couple avec des enfants, phénomène contributif à la croissance de la population unionnaise. Je pense que ce phénomène est devant la construction de nouveaux logements jusqu'à l'arrivée de la Violette où il y a 405 logements. Nous n'allons pas au-delà dans ce mandat. Notre horizon est 2020, j'ai d'ailleurs été étonné des chiffres de l'INSEE : 48 habitants de plus. Le double phénomène : le décès de personnes âgées compensé par des nouveaux arrivants fait un maintien du nombre d'habitants à L'Union.

Saint-Orens et L'Union sont les seules villes de la Métropole où la population baisse, nous l'avons vécu avec la fermeture de 6 classes entre 2004 et 2014. En septembre 2018, une classe a été ouverte et nous espérons ouvrir une autre classe en septembre 2019.

La séance a été levée à 19 heures 45.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

**LE MAIRE,
MARC PÉRÉ**



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
Mme GODEAS Isabelle	
M.FEUILLERAT Joël	
M. BAUMLIN Philippe	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
M. BAMIÈRE Frédéric	
Mme COLDER Katy	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
M. ORTIC Laurent	
M. ETAVE Patrice	
M. VITRAC Jean-Marie	
M. GIRONNET Dominique	
M.COMBE Frédéric	
Mme GAUVRIT Nathalie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. MOLET Denis	
Mme TOULZE Florence	

Mme MAURIN Nadine	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DAHAN Jacques	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DANIEL Erwan	
Mme SÉROR Isabelle	
Mme RIERA Claude	
M. COSTES Nicolas	